



## Rapport 2021

sur la situation en matière  
de Développement Durable

GRAND MONTAUBAN

COMMUNAUTÉ

D'AGGLOMÉRATION





**2020 a vu l'avènement d'une nouvelle équipe en juin mais a aussi dû faire face à cette terrible crise de la Covid-19 qui a freiné bien des projets. Cela ne signifie pas que rien n'a été fait, bien au contraire ! Ce temps a été propice à la réflexion et la maturation d'un travail en profondeur pour penser autrement notre développement dans tous les domaines liés au développement durable (changement climatique, sobriété énergétique, mobilité ou biodiversité...)**

En 2021, nous avons préparé nos labellisation ISO50001, Cit'ergie, relu notre Plan Climat Air Énergie Territorial et formalisé la mise en place d'actions concrètes et mesurables.

Notre ambition : redonner du sens aux actions de la Collectivité, convaincre et non imposer, travailler ENSEMBLE pour un territoire où il fait bon vivre et dans lequel il fera toujours bon de vivre, répondre aux aspirations de nos concitoyens dans tous les domaines (travail, loisirs, vie quotidienne). Susciter et non imposer, voilà notre vision du développement durable. Le pragmatisme sera toujours notre devise loin des postures idéologiques ou de circonstance.

2022 sera probablement une année riche avec des projets agricoles de tout premier plan : l'aquaponie, jardins partagés... La 1<sup>re</sup> année également d'un travail sur les bio-déchets, la restructuration de l'usine d'incinération, le développement du réseau de chaleur associé, le MGP (marché global de performance) pour l'éclairage public avec la mise en lumière des bâtiments remarquables de la ville, la smart city, le lancement du PLU durable...

Que de beaux projets sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

**Notre ambition reste la même pour un développement durable, vivable, acceptable et accepté.**



**Brigitte Barèges**  
Présidente du Grand Montauban,  
Maire de Montauban



**Francis Massimino**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire d'Albefeuille-Lagarde



**Jean-Louis Ibres**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire de Bressols



**Aline Castillo**  
Vice-Présidente du Grand Montauban,  
Maire de Corbarieue



**Michel Cornille**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire d'Escatalens



**Françoise Pizzini**  
Vice-Présidente du Grand Montauban,  
Maire de Lacourt-Saint-Pierre



**Alain Gabach**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire de Lamothe-Capdeville



**Danielle Bedos**  
Vice-Présidente du Grand Montauban,  
Maire de Montbeton



**Claude Vigouroux**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire de Reyniès



**Bernard Paillares**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire de Saint-Nauphary



**Francis Labruyère**  
Vice-Président du Grand Montauban,  
Maire de Villemade

## Une démarche active depuis plusieurs années

**Depuis 1996**

Actions ponctuelles de réduction des déchets, amélioration de l'assainissement, économies d'énergie...

**2001**

Les compétences environnement passent à l'Agglomération, gestion des cours d'eau et des sentiers pédestres.

**2011**

Approbation de la feuille de route pour un territoire bas carbone suite à la réalisation de son plan climat.

**2015-2016**

Lauréat TEPCV Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte.

**2018**

Actualisation du Plan Climat en Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et labellisation européenne CAP Cit'ergie.

**2019**

Approbation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

**2021**

Lancement de l'actualisation à mi-parcours du PCAET et labellisation Cit'ergie.



## 1. Aménagement

1.1.	Urbanisme durable .....	Page 4
1.2.	Mobilité durable.....	Page 5
1.3.	Ressources naturelles et adaptation .....	Pages 6-7

## 2. Énergie

2.1.	Bâtiments résidentiels et tertiaires économes .....	Page 8
2.2.	Énergies renouvelables .....	Pages 8-10
2.3.	Collectivités exemplaires .....	Page 11

## 3. Économie

3.1.	Agriculture durable et alimentation .....	Page 12
3.2.	Économie et tourisme durables .....	Page 13
3.3.	Zéro Déchet - Zéro Gaspillage .....	Pages 14-15

## 4. Gouvernance

4.1.	Pilotage suivi et évaluation .....	Page 16
4.2.	Mobilisation et communication .....	Page 17
4.3.	Exemplarité interne .....	Pages 17-18

## 5. Communes .....

Pages 19-21

## 6. Indicateurs

6.1.	Les indicateurs Cit'ergie .....	Page 22
6.2.	Suivi des 8 indicateurs principaux .....	Pages 22-23

### Pourquoi ce rapport ?

**L'objectif de ce rapport est de répondre aux exigences du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle 2 ».**

Ce décret soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et préalablement au début sur le projet de budget, à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

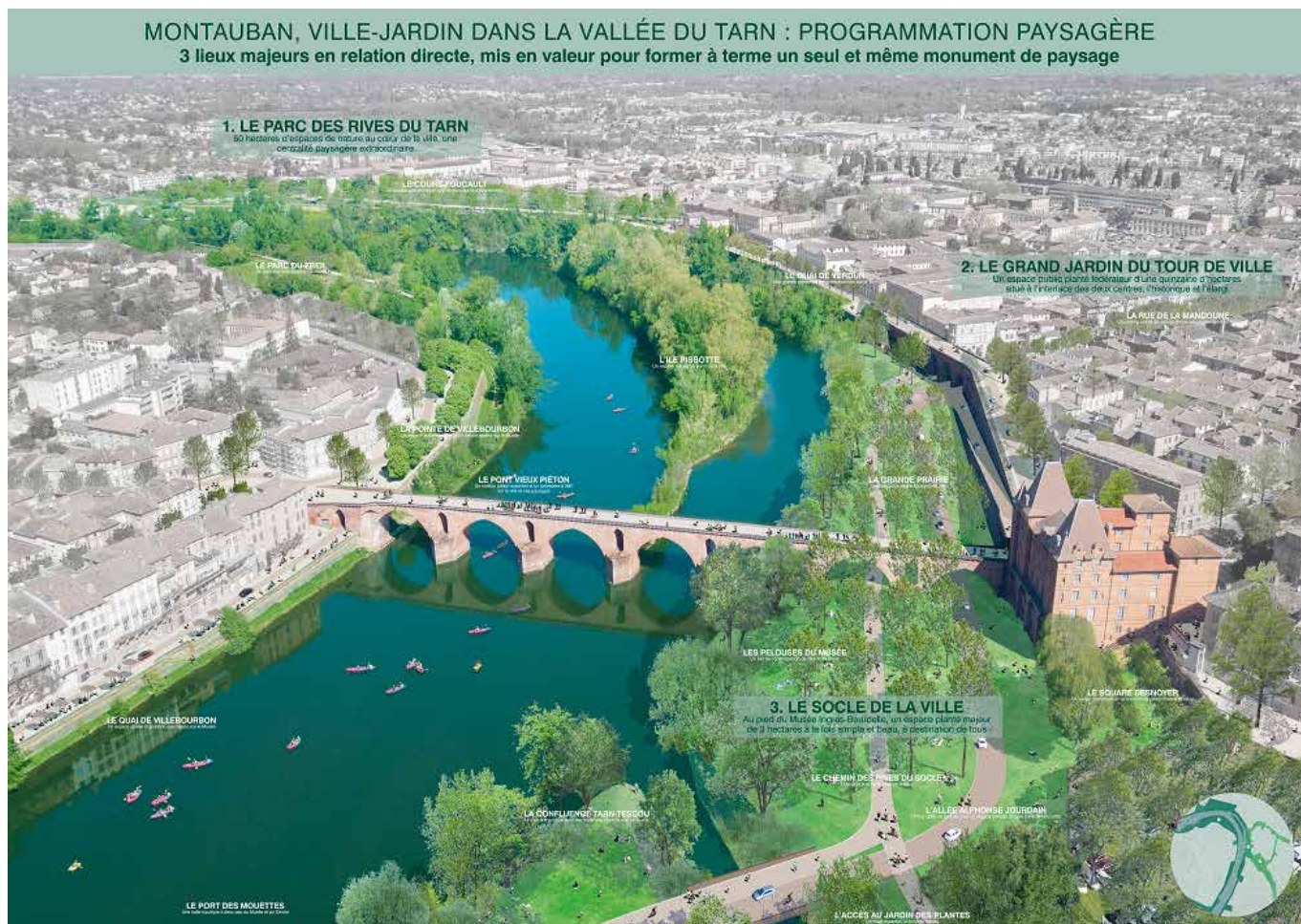
Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable dans les politiques publiques.

### Comment lire ce rapport ?

**Ce rapport constitue un document de synthèse des démarches de développement durable de l'Agglomération du Grand Montauban. Il reprend comme élément de structure les grands axes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial :**

- 1) **Aménagement** : urbanisme et mobilité durables, ressources naturelles et adaptation ;
- 2) **Énergie** : bâtiments résidentiels & tertiaires économes, énergies renouvelables, patrimoine de la Collectivité ;
- 3) **Économie** : agriculture, alimentation, économie et tourisme durables, réduction des déchets ;
- 4) **Gouvernance** : pilotage et suivi du PCAET, communication, exemplarité interne.

Pour chacun de ces axes sont présentées les principales réalisations de l'année du rapport, issues du programme d'actions du PCAET.



## A/ Vers un Grand Parc des Rives du Tarn et un jardin de Tour de Ville

Faisant suite à l'étude Paysagère inscrite dans la programmation Montauban 2030, les études sur le projet d'aménagement des rives du Tarn et du Jardin du Tour de Ville se poursuivent.

### Le Grand Parc des Rives du Tarn

Véritable projet de la décennie, structuré autour d'un double patrimoine paysager et architectural existant remarquable, ce lieu majeur s'étendra sur une cinquantaine d'hectares et agrègera, au-delà des berges proprement dites, une série d'espaces publics importants aujourd'hui déconnectés les uns des autres, tels que le Jardin des Plantes, le cours Foucault, les quais de Verdun, de Villebourbon et Poult, le Parc du Treil ou Port Canal. Pour bien mettre en valeur l'esprit des lieux, les espaces sont imaginés d'une grande sobriété et élégance. L'innovation viendra du caractère volontairement simple, frugal et naturel des espaces projetés.

### Le Jardin du Tour de Ville

Le Grand Jardin du Tour de Ville prend appui sur les anciens boulevards

et leurs prolongements pour composer un espace d'une quinzaine d'hectares situé à la réunion des deux centres, l'historique et l'élargi.

Entre des lieux déjà qualifiés, comme le Jardin des Plantes, les allées Mortarieu, les allées de l'Empereur ou l'Esplanade des Fontaines, et d'autres en devenir, comme l'extraordinaire socle du Musée Ingres-Bourdelle sur le Tarn ou la très belle rue de la Mandoune, il existe un très fort enjeu de mise en cohérence paysagère.

À terme, le tour de ville devra prendre la forme d'une vaste canopée unifiante de façade à façade, ce qui confèrera à ses espaces publics une puissance paysagère à sa mesure, tout en installant un cadre compatible avec toutes sortes d'usages et en produisant une ombre bienvenue. Enfin, le tour de Ville doit cesser d'être un boulevard à dominante routière pour devenir une vraie promenade urbaine et paysagère. Dans cette logique, la parfaite continuité et la parfaite lisibilité des grands parcours piétons seront donc des enjeux majeurs à traiter dans les propositions.

### Le projet en quelques chiffres

- 50 hectares d'espaces de nature au cœur de la ville
- 10 km de voies vertes
- 3 km de promenades pour faciliter les parcours piétons
- 2500 arbres plantés pour créer une grande canopée sur la totalité du Parc
- 500 places de stationnement vélo réparties en une trentaine d'emplacements
- 3 hectares de parkings transformés en espaces plantés récréatifs
- 10 grands vergers qui accueilleront une multiplicité d'usages
- 0,5 km de berges confortés pour limiter les effets de la sur-utilisation des espaces
- 3 théâtres de verdure pour contempler le Tarn
- 1 débarcadère pour une future navette fluviale
- 0 place de stationnement supprimée à l'échelle du cœur de ville



## A/ Des nouveautés dans le réseau de transport urbain, avant un renouvellement de la Délégation de Service Public fin 2022

### Évolutions du réseau de bus

Depuis fin mai, les bus de la SEM des Transports Montalbanais sont géolocalisés en temps réel sur le réseau urbain. Ces informations sont accessibles aux usagers via l'application mobile de vente de titres de transports « MyBus », lancée en avril 2020.

En septembre des nouvelles bornes digitales destinées à informer les voyageurs sur les heures d'arrivées des bus en approche ont été installées sur les 3 abribus à proximité de la gare Villebourbon et sur les 4 situés autour de la place Prax Paris.

Depuis la rentrée, la ligne 3 a été prolongée vers les nouveaux quartiers de Bressols, et de nombreux arrêts ont été créés sur le transport à la demande. De nouveaux circuits scolaires ont été mis en place.



### 10 nouvelles stations de vélos en libre-service

Enfin, 10 nouvelles stations de vélos en libre-service se sont ajoutées aux 9 déjà existantes, afin d'offrir un meilleur maillage aux usagers. Il s'agit des stations 17<sup>e</sup> RGP / Cours Foucault ; Cours Foucault / Archives Départementales ; Gambetta ; Préfecture ; Allées Mortariu ; Pont Chamier ; P+R Aussonne ; Jacques Chirac ; Médiathèque ; P+R Les Chaumes.

### Vers un renouvellement de la Délégation de service Public (DSP) fin 2022

En 2022 sera étudié le renouvellement de la Délégation de Service Public, avec dès 2021 le lancement d'une étude sur l'offre de transports en commun actuelle et les évolutions à apporter. Le nouveau contrat sera signé début 2023.



## B/ Premières réalisations du Schéma Directeur Cyclable 2021-2026

Le schéma directeur cyclable du GMCA a été approuvé début 2021. Dès cette année des premières réalisations structurantes ont vu le jour. Le chantier de la piste cyclable avenue de Toulouse a notamment débuté en décembre 2020 et s'est terminé au printemps, avec l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée sur le côté gauche en entrant dans Montauban. Cet aménagement permet de relier les principaux bassins d'emploi que sont le centre-ville et Albasud. Cet itinéraire est également un maillon de la future liaison entre Montauban et Bressols. Le coût des travaux a été de 600 000 €, avec des cofinancements à hauteur de 80 % (Etat,

Conseil Départemental). Dans la continuité a été réalisé en novembre l'élargissement de la piste cyclable du quai Adolphe Poulth afin de passer la piste cyclable à double-sens.

De même, la rue du Docteur Labat a été réaménagée sur près de 500 m entre la rue des Combattants d'Indochine et le giratoire de la rue du 1<sup>er</sup> Bataillon de Choc. Les travaux ont permis d'enterrer les différents réseaux aériens, de rénover l'éclairage public et d'élargir la zone de trottoirs. La création d'un sens unique de circulation et la modulation des vitesses a permis d'aménager un double-sens cyclable sécurisé.



## C/ Expérimentation d'une vélo école

Dans le cadre du schéma directeur cyclable, le Grand-Montauban a mis en place une première expérience de vélo école en partenariat avec la Maison du Vélo de Toulouse et l'association Montavélo 82. Il s'agit de stages de 4 sessions consécutives, les samedis, sur le parvis d'Eurythmie. Il y a eu des sessions d'apprentissage du vélo pour adultes et enfants, mais également des stages dédiés à la circulation en milieu urbain ou des initiations à la mécanique vélo. Cette expérience a été une réussite, avec près de 70 personnes formées sur l'ensemble des trois sessions en avril, juin et octobre.



## A/ Des avancées pour le Service Public d'eau potable

### Renouvellement ambitieux en 2021 de la Délégation de Service Public (DSP)

Pour accompagner le dynamisme démographique et économique du territoire, la collectivité investit sur le long terme dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) qui a été confiée en 2021 au groupe Véolia. Les investissements réalisés permettront notamment d'augmenter de 45 % la capacité de production d'eau potable des usines de Planques (pour le Tarn) et Fonneuve (pour l'Aveyron) qui sera portée de 22 000 à 35 000m<sup>3</sup>/jour, suite aux travaux prévus à l'horizon 2026. Le réseau d'interconnexion entre les deux ressources sera doublé, afin de garantir aux habitants du Grand Montauban

un approvisionnement en eau en toutes circonstances. Pour anticiper les effets du changement climatique qui tend à dégrader la qualité de l'eau dans son milieu naturel, ainsi que les futures normes sanitaires, des procédés innovants de traitement de l'eau seront par ailleurs mis en œuvre.

Dans sa démarche écoresponsable, la collectivité entend également accompagner la transition énergétique et développer les énergies renouvelables. Le service d'eau potable du Grand-Montauban sera donc exemplaire en matière de sobriété énergétique, par la réduction de plus de 20 % de consommation d'électricité et la production d'énergie photovoltaïque sur les sites de traitement.

### Une nouvelle marque aux couleurs du territoire

Associée à la figure de la Montalbanaise Olympe de Gouges, la marque identitaire « O'lympe », facilement identifiable et reconnaissable, sera prochainement déployée sur les véhicules de la flotte Véolia et sur les tenues des agents de terrain. Elle s'affichera également au fronton de la Maison O'lympe qui ouvrira ses portes début 2022 en cœur de ville, un espace d'accueil et de conseil dédié aux usagers pour toutes les demandes liées à l'eau, ainsi qu'un lieu d'animation autour des bons gestes pour préserver la ressource.

## B/ Renouvellement de la convention ATMO Occitanie

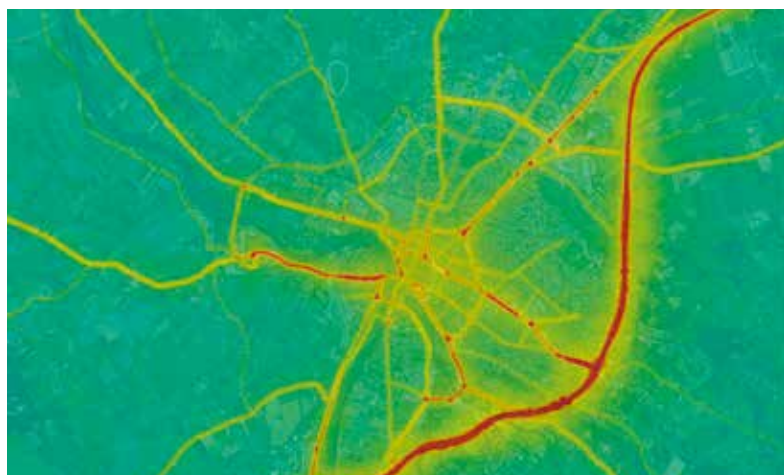
Soucieux de connaître la qualité de l'air sur son territoire, le Grand Montauban a construit un partenariat depuis 2005 avec ATMO Occitanie, en charge de l'observation de la qualité de l'air sur le territoire régional.

Ce partenariat réalisé dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, engage le Grand-Montauban à fournir les données nécessaires à la réalisation par l'ATMO d'un travail de modélisation de la qualité de l'air le plus précis possible.

Pour cela, le Grand-Montauban héberge une station de mesure permanente de la qualité de l'air installée sur le site de la salle multisport du Ramiérou, et transmet l'ensemble de ses données de comptages routiers réalisés annuellement sur son territoire. La dernière convention étant arrivée à échéance en 2020, le Grand Montauban souhaite poursuivre ce partenariat à travers une nouvelle convention d'une durée de 3 ans signée en 2021.

### L'ATMO Occitanie s'engage à fournir au Grand-Montauban :

- les données annuelles actualisées d'émission des principaux polluants et des gaz à effet de serre ;
- une analyse fine de l'impact en matière de qualité de l'air de trois projets structurants conduits par la Collectivité ;



Cartographie des principaux polluants. ATMO occitanie.

- une procédure d'alerte en cas de dépassement des seuils de qualité de l'air sur le territoire.



Signature de la Convention Cadre PAPI en présence de la Préfète du 82.

## C/ Signature du Programme d'Action de Prévention des Inondations

En juillet 2021 a été signée la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de Montauban-Moissac avec l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie.

Cette convention préfigure des actions qui seront mises en œuvre jusqu'en 2023 prioritairement axées sur les thématiques de communication, de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens...

**Ce travail collaboratif a permis d'identifier 4 orientations de travail stratégique :**

- Sensibiliser et responsabiliser la population,
- Réduire la vulnérabilité du territoire et maîtriser l'urbanisation,

- Entretien des cours d'eau, les ouvrages de protection et préserver les zones d'expansion de crue,
- Améliorer l'opérationnalité de la gestion de crise.

### Récapitulatif des actions du programme d'actions du PAPI

Le PAPI d'intention Montauban-Moissac est composé de 25 actions déclinées selon les 7 axes définis dans le cahier des charges du Ministère et un axe supplémentaire correspondant aux actions de gouvernance.

- **Axe 0** - Actions de gouvernance
- **Axe 1** - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** - La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** - L'alerte et la gestion de crise

- **Axe 4** - La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **Axe 5** - La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** - Le ralentissement des écoulements
- **Axe 7** - La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le PAPI d'intention Montauban-Moissac est prioritairement axé sur les thématiques de communication, de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Il représente un montant financier de près de 2 millions d'euros HT dont 20 % sont affectés à cet axe.

# 2.1 Énergie • Bâtiments résidentiels et tertiaires économes



## A/ Des dispositifs pour la massification de la rénovation énergétique à destination de l'ensemble des habitants du territoire

### Rénov'Occitanie, un guichet unique pour la rénovation énergétique

Le guichet Rénov'Occitanie a pour objectif de fournir à l'ensemble des habitants un conseil neutre et gratuit pour accompagner les projets de rénovation énergétique, et a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec une évolution des missions jusque-là assurées par l'Espace Info Énergie.

Dans le cadre de ce dispositif accessible à tous et sans condition de ressources, un premier entretien d'une heure environ avec un conseiller permet d'échanger sur le projet, les éléments de dossier (factures de consommation, devis, etc.) et sur les aides mobilisables en fonction des revenus.

Si l'habitant le souhaite, il peut bénéficier d'un accompagnement complémentaire payant, réalisé par un bureau d'études (missions d'audit énergétique et d'accompagnement des travaux). Pour bénéficier de cet accompagnement, des permanences sont organisées au siège du guichet Rénov'Occitanie basé à l'Hôtel du Département, ainsi que dans les communes du Grand-Montauban (Bressols le 1<sup>er</sup> lundi du mois, Villemade le 2<sup>e</sup> lundi du mois, Montbeton le 3<sup>e</sup> lundi du mois et Reyniès le 4<sup>e</sup> lundi du mois).

Un bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2021 a été rendu public et permet d'apporter les enseignements suivants :

- Les demandeurs viennent en majorité de la commune de Montauban (74 %), puis de Saint-Nauphary et Bressols (5 %) ;
- 72 % des demandeurs sont éligibles aux aides de l'ANAH, contre 28 % pour les revenus intermédiaires et supérieurs ;
- La majorité des demandeurs souhaite réaliser un bouquet de travaux (73 %) ;
- Seuls 2 projets ont sollicité un Audit Rénov'Occitanie ;

### Poursuite des dispositifs d'OPAH et de PIG sur le territoire

Ces deux dispositifs fournissent à l'ensemble des habitants une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite réalisée par le bureau d'études Urbanis qui permet aux habitants éligibles aux aides de l'ANAH d'obtenir des conseils objectifs et de monter les dossiers administratifs.

Dans le cadre de ces opérations, des aides spécifiques sont mises en œuvre par le Grand-Montauban via des subventions variables en fonction du statut du propriétaire et des travaux réalisés.



En 2020, ce sont plus de 100 logements qui ont pu bénéficier d'aides financières via ces dispositifs sur le Grand-Montauban.

# 2.2 Énergie • Énergies renouvelables



## A/ Extension réseau de chaleur

La Ville de Montauban a signé une Délégation de Service Public (DSP) pour la rénovation et l'extension du réseau de chaleur de la ville sur les 17 prochaines années. 9,9 millions d'euros seront investis, avec des objectifs ambitieux de doubler le nombre de clients chauffés par ce circuit d'eau chaude pour atteindre les 4 200 équivalents logements. Le réseau est en cours d'extension, des 3,8 Km de réseau au moment de la signature de la DSP, il faudra donc atteindre les 13 Km d'ici 2023 pour toucher de nouveaux clients gros consommateurs de chauffage.

Suite aux travaux réalisés en 2020 avec le passage du pont de l'Avenir, les travaux se poursuivent pour permettre à terme de raccorder les lycées Michelet et Bourdelle, le complexe Ingreo, la cité Chambord et en bout de ligne la cité Marcel Unal et la clinique du Pont de Chaume.

Les travaux d'extension du réseau de chaleur ont été réalisés entre mars et novembre 2021. Cette phase concerne la mise en place de 2 000 mètres linéaires de réseau et concerne



les rues Léon Cladel, de l'Égalité, Chateaufieux et Gauthier. À terme, cette section permettra d'alimenter le SDIS, la caserne Guibert et les écoles Bales et Dolto.





## A/ >> suite

### Modernisation de l'usine d'incinération (2021-2023)

Le SIRTOMAD a renouvelé fin 2020 sa délégation de service public sur l'exploitation de son usine d'incinération, avec des ambitions fortes en matière d'alimentation du réseau de chaleur urbain.

Le projet MO'UVE, acronyme de Montauban Unité de Valorisation Énergétique a pour but de poursuivre les actions engagées en faveur d'une économie circulaire et de développer de nouvelles solutions d'écologie industrielle. Il représente un coût de 43,15 millions d'euros.

Concrètement, MO'UVE sera une unité à haute performance énergétique et environnementale, dimensionnée en fonction des besoins du territoire et qui fournira les besoins

énergétiques de l'ensemble des clients du réseau de chaleur urbain de la Ville de Montauban. Ainsi, le SIRTOMAD disposera d'une nouvelle ressource énergétique de proximité alternative aux énergies fossiles. Pour cela, l'usine actuelle sera entièrement remaniée. Le projet a été pensé en privilégiant une architecture moderne, alternant des surfaces pleines et des surfaces en polycarbonate pour laisser une grande place à la lumière naturelle.

Le futur site sera ouvert à la population et aux groupes scolaires grâce à la création d'un circuit de visites afin d'accompagner le SIRTOMAD dans sa démarche de sensibilisation autour des enjeux liés aux déchets.

## B/ Unité de méthanisation dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) sur l'assainissement

La Collectivité a renouvelé la société SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif, non collectif et la gestion des eaux pluviales sur le territoire des communes de Montauban, Corbarieu, Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Reyniès, Saint-Nauphary et Villemade.

Le Grand-Montauban a inscrit dans cette DSP la production de biogaz grâce à la réalisation d'une usine de méthanisation et d'un dispositif de purification du biogaz. Une fois purifié, le biogaz sera injecté sur le réseau de distribution urbain. Ces installations permettront de produire en moyenne 5 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 400 foyers ou de 1175 logements en basse consommation.





## C/ Évolution du cadastre solaire

Territoire à l'ensoleillement important, le Grand Montauban a fait le choix de se doter d'un cadastre solaire en ligne auprès de la startup « In Sun We Trust », qui consiste en une carte interactive permettant d'obtenir le potentiel solaire de son logement et de savoir si sa toiture est adaptée à l'installation de panneaux solaires.

Des évolutions ont été mises en place en 2021, permettant de simplifier le parcours utilisateur en supprimant l'accompagnement technique et financier de la société In Sun We Trust, et en permettant une mise en relation directe entre les habitants, la plateforme Rénov' Occitanie et les artisans du territoire.



## D/ Projet PV citoyen avec Énercit

Montauban transforme les 500 m<sup>2</sup> de toiture des ateliers de sa pépinière d'entreprises en centrale photovoltaïque avec la coopérative Énercit.

### La plus importante centrale photovoltaïque citoyenne du Tarn-et-Garonne

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Montauban et du Grand Montauban dont l'un des axes forts est le développement des énergies renouvelables, notamment via le développement de projets citoyens.

Il présente donc un intérêt particulier pour la collectivité et permet à Énercit d'installer sa 13<sup>e</sup> centrale photovoltaïque sur le territoire du Tarn-et-Garonne et des communes limitrophes, la plus importante avec une puissance de 100 Kilowatt crête. Concrètement, des panneaux photovoltaïques ont recouvert la toiture des ateliers de la pépinière d'entreprises du Grand Montauban, mise à disposition contre un loyer annuel. L'énergie solaire produite est revendue à un fournisseur d'énergie par la coopérative.

Avec la réalisation de ce projet, Énercit va pouvoir atteindre l'objectif fixé à sa création en 2017, à savoir une puissance installée de 525 Kilowatt crête. Cela représente une production de 600 Mwh/an, soit la consommation de 240 foyers et 285 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.

### La société coopérative d'intérêt collectif Énercit

Énercit est une société coopérative d'intérêt collectif associant des acteurs bénéficiaires et des contributeurs (associations, collectivités, entreprises locales, bénévoles...) autour d'un projet qui allie efficacité économique et utilité sociale. En visant la sobriété et l'efficacité énergétique, l'objectif de cette SCIC est la production d'énergie renouvelable, gérée par les citoyens dans un intérêt collectif.

Énercit compte actuellement 186 copropriétaires. Le Grand Montauban est devenu l'un d'eux en entrant au capital d'Énercit à hauteur de 8 500 €.

Lauréate d'un appel à projet sur l'énergie coopérative citoyenne, la SCIC bénéficie d'un financement de ses projets par la Région Occitanie qui contribue à hauteur du capital social avec un plafond de 100 000 €.



## A/ Rénovation de l'Hôtel de Ville par l'intermédiaire d'un Marché Global de Performance

La Ville de Montauban s'est engagée dans la rénovation de l'Hôtel de Ville début 2021. Les grands enjeux stratégiques en sont le maintien de la climatisation, la mise en application du décret tertiaire imposant une économie d'énergie finale de 60 % à échéance 2050, et s'inscrit dans le périmètre de l'ISO 5000.



### Les travaux suivants ont été réalisés en 2021 :

- Rénovation de la façade sud-ouest : isolation extérieure des murs, remplacement des fenêtres, mise en place de protections solaires ;
- Remplacement des menuiseries peu performantes énergétiquement sur le reste du bâtiment ;
- Renouvellement d'équipements, climatisation, circulateurs ;
- Mise en place de nouveaux équipements pour améliorer le confort hygrothermique et la qualité de l'air : climatisation et ventilation dans certaines salles de l'hôtel de ville ;
- Amélioration de l'isolation des planchers hauts : réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse (R+1), isolation des combles.
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la terrasse du R+1, en autoconsommation, avec une production d'environ 10MWh soit 3,5 % de la consommation du bâtiment.
- Un abaissement du taux de couverture gaz à 18 %.

### D'un point de vue de l'engagement énergétique, le marché global de performance permettra :

- Une baisse de 51 % en énergie finale des consommations de chauffage ;
- Une baisse de 8 % des consommations de climatisation ;

Le format du marché intègre la conception des travaux, leur réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance, avec un intéressement du prestataire dans les économies d'énergie réalisées, ce qui garantit des résultats en matière de réduction des consommations en énergie. Le coût global de l'opération représente un budget de près de 2 M€, avec des cofinancements de l'État dans le cadre du Plan de Relance, du Conseil Départemental et de l'ADEME pour un montant total de 545 K€ environ.

## B/ Rénovation de l'éclairage public par l'intermédiaire d'un Marché Global de Performance

Dans le cadre d'un Marché Global de Performance, la Ville de Montauban engage en 2021 un programme ambitieux de modernisation des luminaires, des infrastructures d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine par la lumière. Ce marché décennal accompagnera la dynamique de transition énergétique et écologique de la ville.

Les travaux de rénovation et de modernisation du réseau ont débuté au mois de novembre 2021 et s'échelonneront jusqu'en mars 2024. 7477 points lumineux obsolètes vont être traités et seront remplacés par des LED, plus économiques et dont l'intensité lumineuse peut être pilotée selon les besoins.

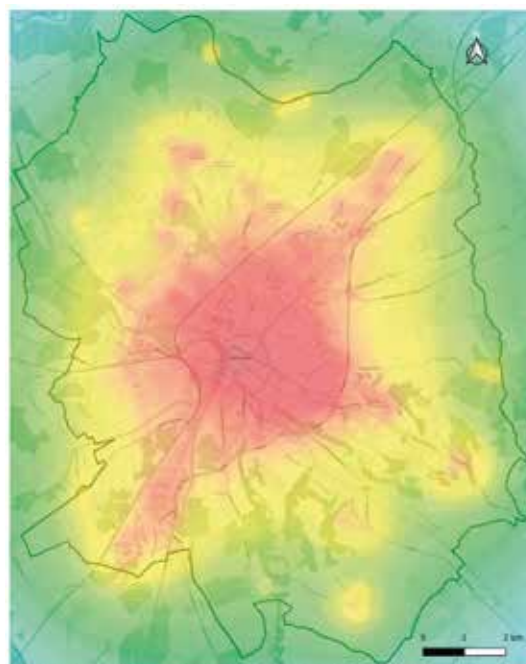


Figure 3 – Simulation de la pollution lumineuse à partir des données de points lumineux

### Les chiffres clés du marché :

- 100 % du parc en LED fin 2024,
- 71,4 % d'économie d'énergie attendues sur l'ensemble de l'éclairage public de la ville,
- 60 % de gain de puissance installée,
- 3900 tonnes de CO2 non rejetées dans l'atmosphère (sur 4 ans),
- 25 % de pollution lumineuse en moins pour préserver la biodiversité,
- Un taux de panne annuel moyen garanti inférieur à 2 %.

Coût estimé de 9,2 M€ sur 10 ans de travaux en investissement, mais dont le retour sur investissement est prévu sous 10 ans, grâce en partie aux cofinancements du Syndicat Départemental des Énergies (SDE 82), du Conseil Départemental, de la Région et du FEDER.



## A/ Renouveau marché denrées alimentaires dans le respect de la loi EGALIM

L'appel d'offre de la Ville de Montauban a été relancé au premier semestre 2021, pour notification au premier janvier 2022. Ce nouveau marché doit prendre en compte les objectifs de la loi EGALIM.

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite «EGAlim», prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée. Ce secteur constitue un levier d'action essentiel du nouveau Programme national pour l'alimentation (2019-2023) pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. Selon l'article 24 de la loi EGAlim, ce ne sont pas moins de 50 % de produits durables et de qualité que devront proposer les services de restauration collective, comprenant au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

On retrouve ainsi des exigences dans la constitution du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), notamment dans les lots suivants :

- Labels pêche durable / bio dans le lot des poissons surgelés ;
- Label HVE / bio dans le lot des fruits et légumes surgelés ;
- Label rouge pour les volailles fraîches ;
- Label rouge / BBC pour les viandes fraîches ;



- Label rouge / BBC pour les viandes fraîches de porc ;
- Label bio pour la 4<sup>e</sup> gamme de fruits et légumes frais ;
- Label bio / signe de qualité pour le beurre, la crème fraîche, les fromages et laitages ;
- Label bio pour le pain des restaurants scolaires ;
- Label bio pour le pain du portage à domicile (en partie) ;
- Label bio pour les produits d'épicerie ;

Enfin, des critères de notation exigeants ont été définis en matière d'impact environnemental de la livraison des produits, et ce afin de valoriser les circuits courts.

## B/ Couveuse maraîchère

Fin 2021 a été lancée la couveuse maraîchère du Grand-Montauban. Fondé sur le modèle de la pépinière d'entreprise, cet espace-test a été réfléchi dans le but de faciliter l'installation de jeunes maraîchers sur le territoire mais aussi d'améliorer l'approvisionnement de la restauration scolaire en légumes bio et locaux.



Le projet est né il y a 2 ans, en octobre 2019, alors que le Grand-Montauban signait avec l'Établissement Public Local d'Enseignement Agricole de Tarn-et-Garonne (EPLEFPA), à l'occasion du salon de l'agriculture, une lettre d'intention marquant l'intérêt de la collectivité pour l'installation d'une couveuse maraîchère. Depuis, le projet a bien avancé. Une parcelle d'un hectare, située route de Saint-Hilaire, à quelques encablures du lycée agricole, a été mise à disposition par le Grand-Montauban. Laissée en friche depuis une quinzaine d'années, des travaux agricoles ont été réalisés par

l'établissement scolaire afin de préparer le sol à une mise en culture : défrichage, passage d'un décompacteur puis, mise en place d'un couvert végétal bio, qui permettra d'enrichir le sol et de maintenir la parcelle propre.

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée auprès de la DDT, le creusage d'un puits sur la parcelle pour l'approvisionnement en eau reste à finaliser ainsi que la mise en place d'un tunnel maraîcher. Le Grand-Montauban participe financièrement, tout comme l'EPLEFPA.

Un ou deux porteurs de projets seront ensuite choisis par un comité

de sélection parmi les postulants, en formation au sein du CFPPA (centre de formation professionnel et de promotion agricole), ou candidats extérieurs.

Les porteurs de projets retenus pourront ainsi, contre un loyer modéré, tester leur activité en condition réelle et en limitant les risques économiques grâce à la mise à disposition du foncier, de la serre, de l'accès à l'eau mais aussi au partage des outils du plateau technique de l'exploitation du lycée.

Durant 3 ans maximum, ils bénéficieront aussi de conseils techniques, marketing et commerciaux ainsi que d'un accompagnement au métier d'entrepreneur par l'association IMTG. À l'issue, le Grand-Montauban et la SAFER seront aussi des leviers pour faciliter la transition vers une installation sur le territoire. Un espace test en archipel est aussi possible. Dans ce cas, le candidat dispose déjà du foncier nécessaire à son installation et bénéficie uniquement de l'accompagnement au développement de son projet.

## C/ Lancement d'un 4<sup>e</sup> marché hebdomadaire

Depuis le 25 février 2021, la Ville accueille un quatrième marché hebdomadaire. Ce marché alimentaire de plein vent s'organise autour de la médiathèque Mémo, avec l'ambition de proposer un véritable lieu d'animation dans ce quartier prioritaire de la ville. Une quinzaine de producteurs et de commerces alimentaires sont donc présents chaque jeudi matin de 8 h à 13 h, sur le parking de la Mémo.





## A/ Référentiel Économie circulaire

### Lancement de la démarche Économie Circulaire

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération est lauréat de l'Appel à projet de l'ADEME et de la Région Occitanie « Territoire Économie Circulaire 2019 » et souhaite donc résolument s'engager dans une démarche ambitieuse d'économie circulaire sur son territoire.

En 2021, une gouvernance spécifique a été mise en place pour élaborer puis valider le diagnostic stratégique Économie circulaire sur le territoire du Grand Montauban. Cette gouvernance est amenée à évoluer par la suite pour élaborer la feuille de route Économie circulaire du territoire puis son animation.

Au cours du diagnostic 18 entretiens ont été réalisés auprès des différents services du Grand Montauban et des acteurs du territoire.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'ensemble des élus communautaires et communaux du territoire ont été conviés à une formation sous forme de webinar pour s'approprier les grands enjeux autour de l'Économie Circulaire. Introduite par M<sup>me</sup> Marie Claude Berly, élue référente Économie Circulaire a permis de réunir une trentaine d'élus du territoire et d'aborder les questions de ressources et l'illustration concrète des 7 piliers de l'Économie Circulaire.

### Principaux enseignements du diagnostic

**Le diagnostic porte sur l'ensemble des thématiques de l'économie circulaire et permet de définir le potentiel du territoire, ainsi que d'obtenir une visibilité sur les dynamiques, les acteurs et les actions déjà engagés sur le territoire.**

D'un point de vue des ressources, le diagnostic permet de définir les filières prioritaires que sont les filières agricole, agro-alimentaire, BTP, bois, électrique / électronique / aéronautique, culture / sport / tourisme.

Le diagnostic s'appuie également sur les nombreuses politiques publiques existantes sur l'ensemble des thématiques : le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2025 (PLPDMA) porté par le SIRTOMAD, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2018-2024 (PCAET) porté par le Grand Montauban, et enfin le futur Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Enfin, les principales actions et principaux acteurs engagés dans la démarche économie circulaire ont été identifiés dans les domaines de l'approvisionnement et des achats durables, de l'éco-conception, de l'écologie industrielle et territoriale, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, de l'accompagnement à l'innovation, mais également en lien avec la demande des consommateurs et la gestion durable des déchets et le recyclage.



### Remplissage du référentiel Économie Circulaire

**Le référentiel d'actions est un outil complet et opérationnel, permettant d'avoir une vision globale et stratégique de la politique d'économie circulaire d'une collectivité.**

Il s'adresse en priorité aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) souhaitant lancer, structurer ou renforcer une démarche d'économie circulaire.

**Les actions sont réparties en 5 axes de la politique « Économie circulaire » :**

- **Axe 1** : Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire et s'inscrire dans le territoire
- **Axe 2** : Améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets
- **Axe 3** : Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
- **Axe 4** : Outils financiers du changement de comportement
- **Axe 5** : Coopération et engagement

Pour développer l'économie circulaire sur son territoire, la collectivité peut agir auprès du grand public, des acteurs économiques ou des autres collectivités. Les actions peuvent porter sur de la sensibilisation des acteurs ou la création de partenariat.

L'ADEME propose aux territoires de se faire labelliser pour ancrer la démarche d'amélioration continue et reconnaître l'engagement du territoire sur l'économie circulaire. Suite aux ateliers portant sur le référentiel, le Grand-Montauban est en passe d'être labélisé au premier niveau.



## A/ Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés (CPDMA)

### Présentation du CPDMA

**Le Grand Montauban a souhaité s'engager dans un contrat de performance en répondant à l'appel à candidature de l'ADEME.**

Le Grand Montauban et SUEZ ont été les premiers en France à signer un Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés (CPDMA). Conçu par l'agence de la transition écologique (ADEME), ce CPDMA débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 7 ans. Il vise à intégrer des objectifs de prévention, de recyclage et d'amélioration du cadre de vie au-delà de la seule collecte des déchets. Le Grand Montauban avec le SIRTOMAD mène une politique volontaire et engagée en terme de développement durable et de maîtrise des équipements : territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, démarche Cit'ergie, PCAET, rénovation et développement du réseau de chaleur urbain raccordé à l'incinérateur, rénovation de l'incinérateur pour devenir une unité de valorisation énergétique en produisant de l'électricité en complément de la chaleur...

Fort de tous ces projets engagés, il convenait de revoir le fonctionnement du marché de collecte et plus

généralement des performances attendues de nos prestataires en charge des déchets.

Compte tenu du contexte réglementaire et de la forte évolution de la fiscalité, l'objectif premier est de maîtriser les coûts de gestion des déchets.

**Cet objectif doit être atteint en suivant les 3 leviers :**

- en adaptant le service aux besoins des habitants tout au long du marché ;
- en incitant les habitants à réduire ou valoriser leurs déchets ;
- en créant de la valeur sur le territoire.

**Pour cela le futur prestataire devra :**

- Intégrer des actions de prévention dans ses missions de gestion des déchets. Pour les collectivités et les prestataires doivent repenser un modèle économique actuellement fondé sur une logique de volume pour les opérateurs économiques qui n'incite pas à la prise en compte de la prévention. L'objectif final étant de tendre vers une solution globale intégrée prévention et gestion ;
- Redéfinir une performance d'usage portant sur les effets utiles (la valeur nette créée) et pas seulement sur le volume de déchets évité.

- Repenser le modèle de rémunération pour qu'il prenne en compte cette performance.

### Durée du marché

Le marché est prévu sur une durée de 7 ans afin de permettre au prestataire d'amortir son matériel et de mettre en œuvre des actions dont les effets pourront être mesurés dans la durée.

### Définition des prestations

**Ce marché inclut plus précisément :**

- La collecte et le transport des déchets en porte à porte et en apport volontaire ;
- Des prestations annexes liées à la gestion de la collecte ;
- La gestion des déchetteries : haut et bas de quai des 2 déchetteries du Grand Montauban ;
- La gestion de la recyclerie adossée à la nouvelle déchetterie rue Karl Marx.

Durant l'année 2021, le Grand Montauban a rédigé le programme fonctionnel du contrat, travaillé avec les prestataires dans le cadre d'un dialogue compétitif, et a sélectionné le groupement porté par la société SUEZ.



Le SIRTOMAD vous présente

**cliink**

**Le tri du verre récompensé près de chez vous !**

5 000 utilisateurs  
**BRAVO!**

Téléchargez l'application Cliink®

cliink®

Téléchargez dans l'App Store    Disponible sur Google Play

ou demandez une carte Cliink® en mairie !

Renseignements : cliink.com - sirtomad.com ou 05.63.22.13.13

SIRTOMAD    Grand Montauban    TERRES EN CONFLUENCES

## B/ Projet CLIINK

Inauguré en juillet 2020, le dispositif Cliink est un succès sur le territoire du Sirtomad. En effet, plus de 5 000 personnes l'ont adopté et l'utilisent pour obtenir des bons d'achat chez les 46 partenaires, grâce au recyclage des bouteilles, pots et bocaux en verre dans les 300 bornes équipées du territoire. Au total ce sont plus de 436 bons d'achats qui ont ainsi été utilisés chez les partenaires référencés. Cela permet d'enregistrer une belle progression en termes de tri du verre, avec pas

moins de 181 tonnes d'emballages en verre recyclés en plus par rapport à 2019, soit 402 192 nouvelles bouteilles recyclées et 75 501 kilos de CO<sub>2</sub> évités.

Dans cette optique et pour communiquer sur ce dispositif, le Sirtomad a lancé un challenge à destination des écoles du territoire qui a eu lieu entre le 24 mai et le 25 juin 2021.



## C/ World Clean Up Day

Organisé par le Conseil Local de la Jeunesse du Grand-Montauban, le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Montauban et le SIRTOMAD, en partenariat avec la fédération de pêche, Montauban Nature Kayak, l'Union Nautique Montalbanaise, Décathlon Montauban et la Team River Clean 82, le World Clean Up Day s'est déroulé le samedi 25 septembre au Parc du Treil.

Pour cette quatrième édition, l'objectif restait le même, à savoir nettoyer les berges du Tarn et sensibiliser les participants et l'ensemble des habitants à la protection de notre rivière et de la ressource en eau. Au total ce sont plus de 150 personnes qui ont participé à l'édition 2021. 2,6 tonnes de déchets, dont 2,4 tonnes sur Montauban et 220 kg sur Bressols ont été récoltées (ordures ménagères, emballages en verre, encombrants...).

**SAMEDI 25 SEPTEMBRE - 09h30**  
**RDV** MONTAUBAN : PARC DU TREIL  
BRESSOLS : PLAINE DE JEUX

**MOINS DE BLABLA  
PLUS D'ACTION**

**JOURNÉE MONDIALE  
DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE**

MÉNAGE-ONS LE TARN À MONTAUBAN ET BRESSOLS

INFOS : 05 74 02 98 34 conseillocaljeunesse@ville-montauban.fr  
Programme complet de la journée au fil de l'eau : www.montauban.com

SANS NON PORTABLES    LE PORT DU MASQUE  
• PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

**WORLD CLEANUP DAY**

DECATHLON    VEOLIA    SIRTOMAD    Grand Montauban



## A/ Actualisation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et relance d'un nouveau cycle de labellisation Cit'ergie

### Une politique énergie/climat historique et ambitieuse

La Ville de Montauban et la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ont approuvé leur Plan Climat-Air-Énergie Territorial en 2019. En parallèle, les Collectivités se sont engagées dans un cycle de labellisation Cit'ergie qui a abouti en 2018 à la labellisation CAP Cit'ergie.

En 2021, et pour réaffirmer leur ambition, la Ville de Montauban et le Grand Montauban ont souhaité poursuivre leur engagement dans la démarche avec la relance d'un nouveau cycle de labellisation Cit'ergie 2020-2024. L'objet de cette démarche initiée fin 2020 est de réaffirmer les objectifs inscrits dans le PCAET 2018-2024, et de réécrire le plan d'action au regard des nouveaux enjeux post-COVID. Cette labellisation est un maillon important du futur CRTE en cours de finalisation avec l'État, avec la mise en place d'un plan d'action pour les 4 prochaines années. La réalisation de ce plan d'action ambitieux permettra de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME d'un montant de 350 K€, par l'intermédiaire de la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

### Une démarche partenariale

L'actualisation du plan d'action s'est faite à travers différents temps d'échange.

- des entretiens avec l'ensemble des services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération pour faire le point sur l'avancement du plan d'action et sur les nouveaux projets ;
- l'organisation d'un séminaire élus permettant de définir les enjeux et les principales orientations du futur plan d'action ;
- des ateliers multi-acteurs thématiques (Énergie, Aménagement, Mobilité, Économie, Agriculture, etc.), pour s'assurer que le futur plan d'action s'inscrit dans une cohérence territoriale et puisse s'appuyer sur les démarches déjà en cours ou planifiées sur le territoire.

### Un nouveau plan d'action approuvé

Ainsi, le nouveau plan d'action a pu être approuvé au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire de septembre et octobre 2021. C'est sur la base de ce nouveau plan d'action que l'articulation du rapport Développement Durable a été bâtie.

On peut citer les projets majeurs dans les différents domaines de labellisation Cit'ergie :

### Développement territorial

- **Renouvellement du Programme Local de l'Habitat (PLH)** : le PLH est en cours de renouvellement pour un arrêt en fin d'année 2021. Parmi les orientations principales sont identifiées la lutte contre les logements vacants, la réhabilitation des logements existants et la cohérence des nouvelles zones d'habitat.

### Patrimoine de la collectivité

- **Marché Global de Performance (MGP) éclairage public** : ce marché global de performance, a permis de sélectionner un prestataire s'engageant sur 50 % d'économie d'énergie sur les 2 premières années et jusqu'à 65 % au total. Ce marché intègre un ensemble de solutions : remplacement de 6 000 luminaires, de 1 350 mâts, télégestion, abaissement de tension, ...

### Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

- **Unité de méthanisation station d'épuration** : dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration du Verdié, mise en place d'une unité de méthanisation des boues et graisses produites par la station d'épuration avec une unité de purification du biogaz permettant la réinjection de biométhane dans le réseau GrDF. Ils seront réalisés sous forme de concession à travers la DSP Assainissement qui vient d'être attribuée à SAUR. Mise en exploitation de l'unité de méthanisation prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2023.
- **Rénovation des usines d'eau potable** : Du fait de l'augmentation des besoins estimés à l'horizon 2035 et du vieillissement des usines d'eau potable existantes, le GMCA souhaite construire via sa DSP Eau potable 2 nouvelles usines de production d'eau potable sur les sites de Planques (2024) et de Fonneuve (2027) produisant respectivement 1 200 m<sup>3</sup>/h et 550 m<sup>3</sup>/h.

### Mobilité

- **Étude globale de mobilité** : en lien avec des projets d'aménagement du centre-ville, les élus souhaitent



redéfinir la mobilité globale au sein de l'Agglomération avec un engagement autour d'une nouvelle étude sur la mobilité.

### Organisation interne

- **Reprise des référents « transition énergétique »** : suite à une première expérience en 2019 de mise en place de référents « développement durable », puis l'animation de référents « énergie » identifiés dans le cadre de la démarche ISO 50001, volonté de mutualiser ces deux démarches dans un nouveau groupe de référents « transition énergétique » au sein du Grand Montauban.

### Communication, coopération

- **Label Économie Circulaire** : le SIRTOMAD mène actuellement l'état des lieux sur le Grand Montauban avec l'appui d'un prestataire. La démarche va se poursuivre avec des ateliers de travail et la définition d'un programme d'actions.
- **Projet Alimentaire de Territoire** : de nombreuses actions sont déjà engagées afin de promouvoir les circuits courts ou la production locale. Le Grand Montauban veut rassembler et renforcer ces actions en s'articulant avec le PAT porté par la Chambre d'agriculture à l'échelle départementale.



### A/ Un nouveau rapport développement durable

Afin que le rapport développement durable de la Ville de Montauban et du Grand-Montauban puisse pleinement jouer son rôle de moyen de communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, acteurs économiques, associatifs, etc.) une refonte de l'ossature et de la réalisation du rapport a été effectuée en 2021.

Parmi les principales évolutions a été réalisée une articulation des sujets conforme à la structure du plan d'action actualisé du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. De plus, les indicateurs ont été revus afin de garantir une plus grande lisibilité et avoir des indicateurs au plus près des objectifs du Plan Climat.



### A/ Mise en place des référents « transition énergétique »

#### Réseau des référents « développement durable » depuis 2018

Pour garantir la mise en œuvre de la démarche énergie climat et du label Cit'ergie a été créé, en 2018, un réseau de référents « développement durable ». Cette organisation, menée par le Service Développement Durable, avait pour but de fédérer tous les agents de la collectivité autour d'un projet d'amélioration continue de l'organisation de la collectivité à l'égard du développement durable.

Le but de ce réseau étant d'ancrer une culture développement durable dans chaque direction et service, à travers une information et une sensibilisation aux enjeux, une recherche de ce qui est applicable dans chaque métier, pour chaque projet et une explication

des actions portées par la Ville et l'Agglomération dans ce domaine.

#### Mise en place des référents « énergie »

Suite à la participation de la Ville et du Grand-Montauban à un concours européen d'économies d'énergies Compete4Secap, des réunions trimestrielles ont été organisées à destination de référents « énergie ». Ces réunions permettent de sensibiliser les utilisateurs des bâtiments à la mise en place d'éco-gestes, à l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments, au suivi des Indices de Performance Énergétique des bâtiments du concours. Cette démarche a été le préalable à la certification ISO 50001 de la Collectivité dans le cadre de son Système de Management de l'Énergie (SME).

#### Vers une fusion des référents pour un réseau des Référents « Transition Énergétique »

Pour plus de lisibilité et d'efficacité, il a été décidé en 2021 de fusionner les deux réseaux de référents. Ainsi, les thématiques abordées lors des réunions de référents sont élargies pour ajouter un point d'actualité sur le développement durable en général, et mieux communiquer en interne sur les actions réalisées par la Collectivité. En complément, ce réseau permet de mettre en place des visites annuelles ou semestrielles sur des lieux emblématiques du territoire sur la transition énergétique (usines de production d'eau potable et d'assainissement, centre de valorisation des déchets, etc.).



## B/ Prise en compte du coût global dans les marchés de la Collectivité

Lors de la dernière note de service sur la politique achat portée par la Direction de la Commande Publique de la Ville et de l'Agglomération, a été mise en avant et systématisée la logique d'évaluation des offres des prestataires en « coût global ».

Le passage d'un critère « prix » vers un critère « coût global » (ou TCO pour *Total Cost of Ownership*) ne se résume pas à l'addition des prix d'achat et de maintenance, mais doit traduire de façon sincère et exhaustive les dépenses liées à l'acquisition que la Collectivité supportera.

Cette bonne pratique, qui relève également d'une obligation réglementaire, définit le cycle de vie du produit, qui

comprend notamment les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie ou d'autres ressources, mais également les coûts des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique.

Cette note qui instaure le raisonnement de coût global sera complétée en 2022 par une délibération générale sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans la commande publique, ainsi qu'un accompagnement technique de la Direction du Développement Durable sur la mise en œuvre des critères DD et du coût global.

## C/ Réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

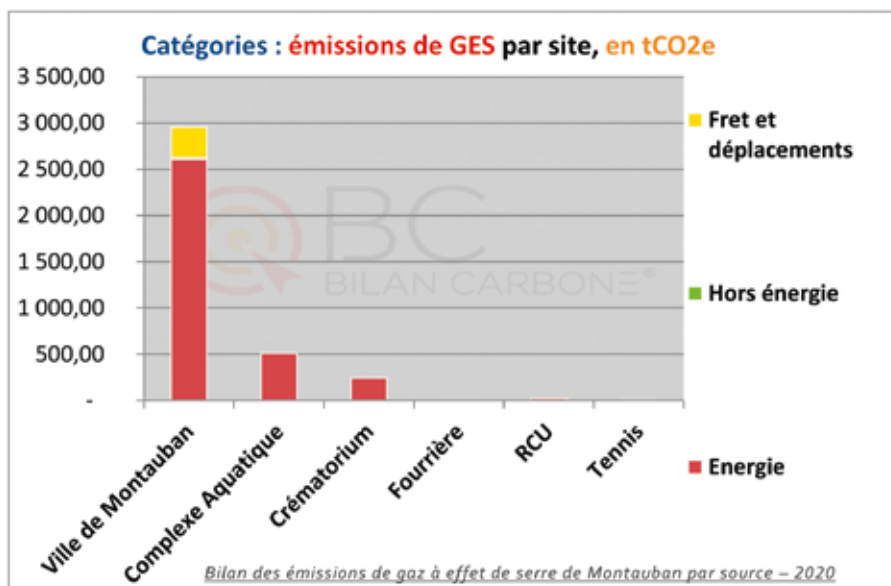
La Ville de Montauban et le Grand Montauban ont réalisé en 2021 leur Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), portant sur les données 2020. Ce BEGES porte sur les émissions liées à :

- l'exercice des compétences du Grand Montauban et de la Ville de Montauban, quel qu'en soit le mode de gestion ;
- la gestion des bâtiments, véhicules et équipements qu'ils contrôlent, qu'ils en soient propriétaires ou non ;

Les principaux résultats pour la Ville et l'Agglo 7000 T CO<sub>2</sub>, équivalent à 3000 tours de la terre en avion.

### Principaux résultats GMCA

Pour le Grand Montauban, les émissions s'élèvent à 3 300 tonnes CO<sub>2</sub> pour l'année 2020 et représentent 47 % du bilan consolidé (Ville & GMCA). La quasi-totalité de ces émissions est liée au fret et déplacement et provient essentiellement de la consommation



des véhicules du Grand Montauban, de la collecte des déchets et des transports en commun.

### Les pistes de progrès

Un tableau des pistes de progrès est joint au BEGES :

Postes d'émissions	Pistes de progrès
<b>Consommation d'énergie du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la performance énergétique des bâtiments ;</li> <li>• Substituer des énergies fossiles ou électriques par des énergies renouvelables ou le raccordement aux réseaux de chaleur ;</li> <li>• Se fournir en gaz d'origine certifiée (bio-gaz).</li> </ul>
<b>Flotte de véhicules</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire une analyse fine de la flotte et de son usage pour hiérarchiser les besoins de renouvellement (émissions au km en regard du type de trajet, âge, modèle...);</li> <li>• Former les agents utilisant le plus de véhicules à l'éco-conduite ;</li> <li>• Renouveler la flotte avec des véhicules performants ;</li> <li>• Renforcer les nouvelles mobilités au sein des déplacements professionnels (VAE, vélos cargos) ;</li> <li>• Mettre en place un Plan de Mobilité des Employés (PME).</li> </ul>
<b>Émissions directes non énergétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le confort d'été dans les bâtiments et réduire les besoins de climatisation mécanique ;</li> <li>• S'orienter vers des fluides frigorigènes non fluorés.</li> </ul>
<b>Délégations de Service Public (DSP) GMCA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les bus à motorisation alternatives dans le cadre de la DSP transport ;</li> <li>• Intégrer des critères de réduction des émissions des GES dans les DSP eau et assainissement (et pas uniquement énergie) ;</li> <li>• Optimiser les boucles de collecte de déchets afin de réduire le fret.</li> </ul>



### 5.1 • Albefeuille-Lagarde

#### Rénovation du lavoir

La Commune d'Albefeuille-Lagarde souhaite restaurer son lavoir afin de pouvoir accueillir des manifestations. Cet équipement doit apporter une plus-value à l'offre touristique du secteur. Il sera utilisé, été comme hiver et présentera une solution de repli pour les manifestations par temps de pluie.

Les partis-pris de conception seront adaptés à ce type de patrimoine et notamment sur l'intégration dans le paysage local. Il s'agit d'une restauration à l'identique du lavoir et à la plantation de l'ensemble de la parcelle. L'usage initial du lavoir sera retrouvé et il est prévu

de restaurer la totalité de la structure, ainsi que la remise en eau de l'ensemble des bassins.

Une aire de stationnement et un espace de pique-nique seront aménagés. À proximité, un verger de variétés anciennes sera planté.

Il est également prévu de capter et de gérer les exurgences d'eau de source du terrain, l'objectif étant de permettre de re-capter les eaux pour les canaliser vers le lavoir et éviter que des ruissèlements n'altèrent les ouvrages en maçonnerie. La commune d'Albefeuille-Lagarde souhaite réaliser une opération de qualité du point de vue du développement durable.



### 5.2 • Bressols

#### Collecte des paires de lunettes usagées

La mairie de Bressols organise depuis plusieurs années la collecte des lunettes auprès des particuliers et occasionnellement des professionnels. Cette action caritative, qui a été mise en sommeil pendant le confinement, a été relancée durant l'été 2021.

En partenariat avec le Lions Club, cette action permet d'envoyer les lunettes déposées en mairie à un atelier de la ville du Havre où elles sont triées, nettoyées, étalonnées, identifiées et mises en sachet pour faciliter leur distribution, par des médecins au sein des missions qui en font la demande, que ce soit en Afrique, en Amérique latine et même en France.

#### Opération « Un enfant, un arbre »

La municipalité célèbre chaque naissance par un arbre planté. Ainsi en 2020, 38 enfants sont nés de parents bressolais et le patrimoine naturel de la commune comptera bientôt 38 nouveaux arbres. Ces derniers seront plantés sur des sites sélectionnés, nécessitant par exemple le remplacement d'arbres morts ou déracinés par la tempête de 2015, ou pour offrir de l'ombrage aux promeneurs le long des voies douces. Quant aux essences, elles sont choisies selon plusieurs critères tels que l'esthétique, leur présence sur le territoire communal (charme ou orme par exemple) et leur conformité au PLU. Enfin et dans un souci environnemental, les espèces peu gourmandes en eau sont privilégiées.

#### World Clean Up Day, une participation en hausse

Pour sa 2<sup>e</sup> édition à Bressols, la grande journée mondiale de nettoyage a été marquée par une implication encore plus forte de la population. Pas moins de 75 personnes se sont ainsi retrouvées le samedi 25 septembre 2021 à la Plaine de Jeux et sur la trouée verte pour ramasser les déchets présents dans la nature. Les participants ont pu collecter plus de 220 kg de déchets, dont notamment un lavabo de 2 m pour le plus insolite.

#### Installation d'appuis vélos

Pour faciliter les déplacements à vélo sur la commune, des stationnements vélos sécurisés ont été implantés à proximité des principaux équipements (mairie, marché du dimanche, espaces sportifs,...).

#### Permanences Rénov' Occitanie

En 2021 ont été mises en place des permanences du guichet de rénovation énergétique « Rénov' Occitanie », permettant d'offrir un conseil neutre et gratuit en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Ces permanences ont lieu à Bressols tous les premiers lundis après-midi du mois.





### 5.3•Corbarieu

#### Écllosion de jardins partagés

Au printemps 2021, les jardins partagés de Corbarieu ont accueilli leurs premières plantations. Pour mener à bien ce projet, la municipalité a racheté 2400m<sup>2</sup> de foncier, financé l'aménagement du terrain et confié la gestion de ces jardins à l'association « Jardiner à Corbarieu ». Divisé en 16 parcelles de 60m<sup>2</sup> (dont 9 sont déjà occupées), le site est équipé de cabanons de bois à disposition des usagers, d'un espace de convivialité, d'un point d'eau potable et d'un espace dédié au compostage. Les parcelles bénéficient d'un système d'arrosage intégré utilisant l'eau du Tarn. Une grande serre et un verger viendront prochainement compléter les aménagements. D'un coût total de 70 000 €, ce projet a été financé par la commune à hauteur de 22 500 € et a bénéficié du soutien du Grand Montauban (17 500 €) et de la Région dans le cadre du contrat Bourg-Centre.

### 5.4•Escatalens

#### Découvrir la Garonne via un sentier dédié

En 2021 a été aménagé un nouveau sentier pédestre au départ de la commune d'Escatalens, et qui permet de se promener le long de la Garonne. Des réflexions sont en cours, en partenariat avec le Conseil Départemental pour étendre ce sentiers et ainsi unir les communes de Bourret, Cordes-Tolosannes, l'abbaye de Belleperche, Castelferrus et Saint-Porquier à Escatalens.

#### Implantation appuis vélos

Pour faciliter les déplacements à vélo sur la commune, des stationnements vélos sécurisés ont été implantés à proximité des principaux équipements (crèche, espaces sportifs et de loisirs, ...).



### 5.5•Lacourt-Saint-Pierre

La commune envisage pour 2022 la possibilité de rénover l'éclairage public, la rénovation de la salle des fêtes et un aménagement du bourg.



### 5.6•Lamothe-Capdeville

En 2021 a été réalisée l'étude pour la rénovation énergétique du logement du presbytère de Cos qui prévoit le remplacement des menuiseries, la réfection de l'isolation des combles et de la cage d'escalier et le remplacement du chauffage existant (poêle bois et convecteurs électriques) par un insert à granulés bois avec système de diffusion.



## 5.7•Montbeton

### Des luminaires LED le long du lac

Dans le cadre de l'aménagement du lac et d'un espace de loisirs à proximité immédiate du centre-village, 51 luminaires LED à très basse consommation ont été implantés à proximité des espaces sportifs.

### Permanences Rénov' Occitanie

En 2021 ont été mises en place des permanences du guichet de rénovation énergétique « Rénov' Occitanie », permettant d'offrir un conseil neutre et gratuit en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Ces permanences ont lieu à Montbeton tous les troisièmes lundis après-midi du mois.



## 5.9•Saint-Nauphary

En 2021 la commune de Saint-Nauphary a réalisé les actions suivantes :

- correction acoustique de la cantine scolaire ;
- réfection des toitures terrasses de l'école élémentaire
- installation de 5 candélabres d'éclairage public en LED route de Charros ;
- réfection de la toiture de l'école maternelle.



## 5.8•Reyniès

### Permanences Rénov' Occitanie

En 2021 ont été mises en place des permanences du guichet de rénovation énergétique « Rénov' Occitanie », permettant d'offrir un conseil neutre et gratuit en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Ces permanences ont lieu à Reyniès tous les quatrièmes lundis après-midi du mois. Sur les bâtiments publics, des projets d'audits sur la toiture des bâtiments communaux sont prévus.



## 5.10•Villemade

### Permanences Rénov' Occitanie

En 2021 ont été mises en place des permanences du guichet de rénovation énergétique « Rénov' Occitanie », permettant d'offrir un conseil neutre et gratuit en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Ces permanences ont lieu à Villemade tous les deuxièmes lundis après-midi du mois.

### Implantation d'appuis Vélos

Pour faciliter les déplacements à vélo sur la commune, des stationnements vélos sécurisés ont été implantés à proximité des principaux équipements (mairie, espaces sportifs et de loisirs,...).

# 6.1 Indicateurs • Les indicateurs Cit'ergie



La labellisation Cit'ergie repose à la fois sur des engagements et des actions réalisées par la Collectivité, mais également sur des indicateurs concrets et précis. Ainsi, ce sont plus de 130 indicateurs qui sont suivis dans le cadre de la labellisation, et qui portent sur l'ensemble des domaines d'action du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Afin de garantir la pérennisation des données dans le suivi,

la Ville de Montauban et le Grand-Montauban s'appuient sur des données compilées par différents observatoires régionaux, ce qui explique le fait que l'on publie dans ce rapport de nombreuses données datant de 2017. Les données d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre sont fournies par ATMO Occitanie, et les données en lien avec l'énergie par l'observatoire régional OREO.

# 6.2 Indicateurs • Suivi des 8 indicateurs principaux



Dans ce rapport annuel sont représentées les évolutions des 8 indicateurs principaux du territoire. Pour les trois premiers indicateurs, des éléments de mise en contexte (notamment les objectifs) et des ordres de grandeur sont donnés à titre indicatif et pour permettre une meilleure compréhension et interprétation des données.

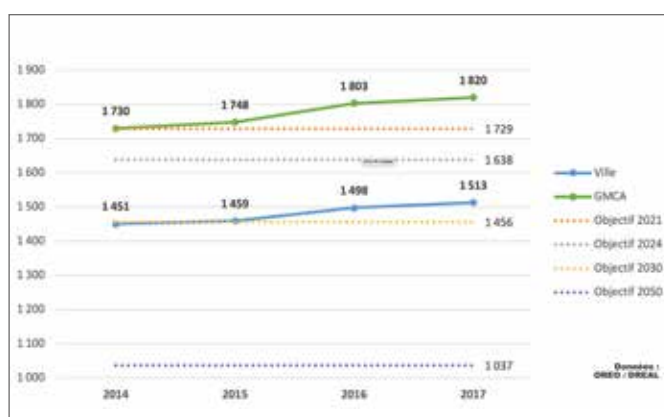
## A/ Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2)



**Descriptif de l'indicateur :** L'indicateur mesure la quantité totale d'émissions annuelles des différents secteurs d'activités et des habitants du territoire, à savoir : les émissions directes produites par le secteur résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

**Éléments de compréhension :** Les objectifs inscrits dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial s'inscrivent dans une baisse annuelle de 160 000 teq CO2 en 2050, ce qui équivaut à l'impact carbone de la production de 9,8 millions de smartphones ou de 829 millions de km réalisés en voiture.

## B/ Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)



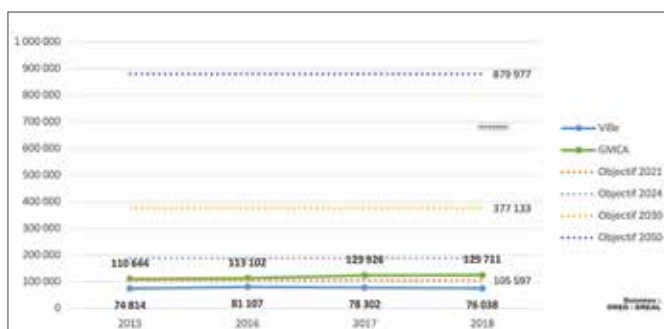
**Descriptif de l'indicateur :** Cet indicateur estime la consommation énergétique finale annuelle du territoire.

**Éléments de compréhension :** Les objectifs inscrits dans le Plan Climat-Air-Énergie territorial s'inscrivent dans une baisse annuelle de 780 GWh en 2050, ce qui équivaut à la consommation en continu pendant 1 an de 450 000 téléviseurs ou 90 000 fours à micro-onde, ou encore l'énergie nécessaire pour effectuer 1,5 milliard de km en véhicule électrique.

## C/ Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)

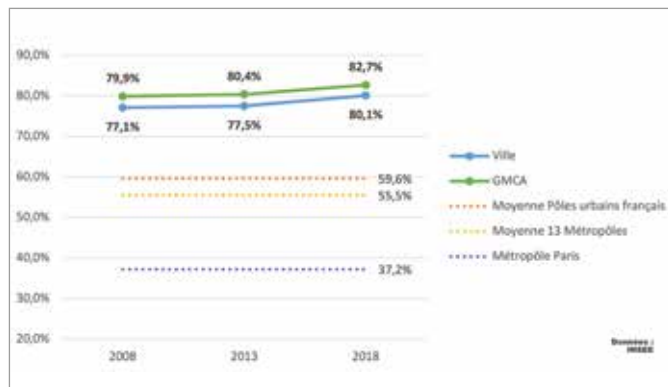
**Descriptif de l'indicateur :** Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable totale sur le territoire, c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.

**Éléments de compréhension :** Les objectifs inscrits dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial à horizon 2050 s'inscrivent dans une hausse en puissance de 750 GWh, ce qui équivaut à la production de 500 000 ha de panneaux photovoltaïques ou de 325 éoliennes.

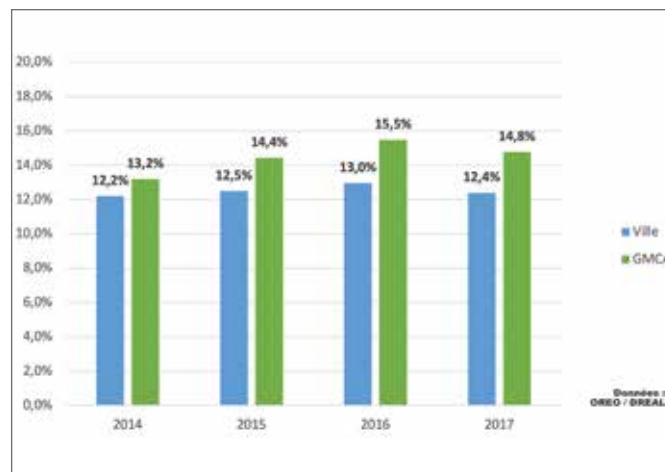




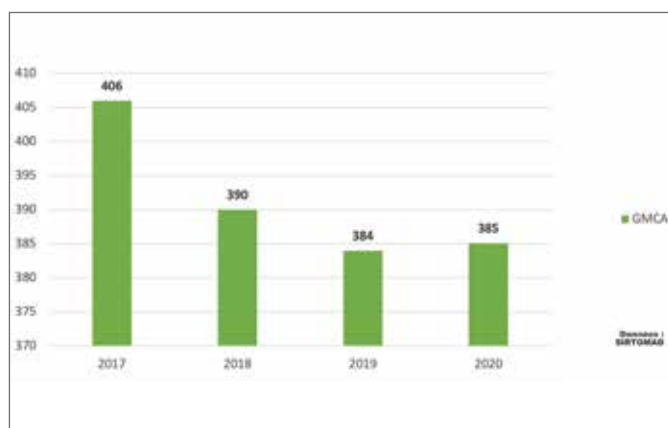
## D/ Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)



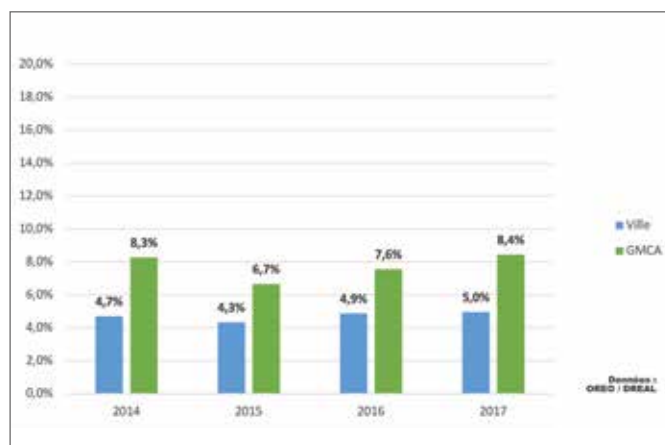
## G/ Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)



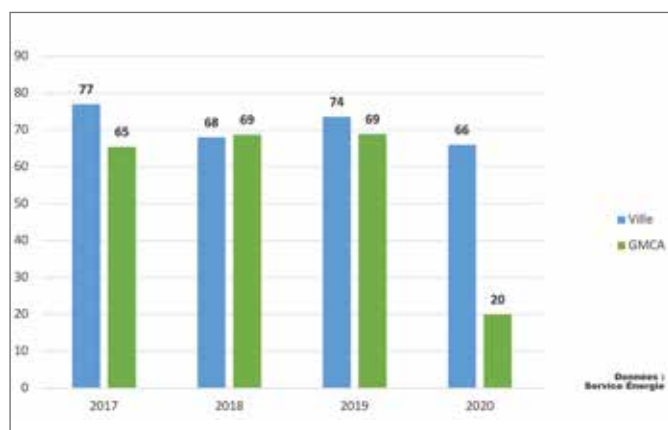
## E/ Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)



## H/ Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)



## F/ Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)





**Grand Montauban**

9, rue de l'Hôtel de Ville • 82000 Montauban  
Tél. : 05 63 22 12 00 • [www.grandmontauban.com](http://www.grandmontauban.com)